



L'indélicatesse du Consul américain John Fox Potter

Jean-Charles Bonenfant, M.S.R.C.

Numéro 34, 1969

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1079652ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1079652ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bonenfant, J.-C. (1969). L'indélicatesse du Consul américain John Fox Potter. *Les Cahiers des Dix*, (34), 85–98. <https://doi.org/10.7202/1079652ar>

L'indélicatesse du Consul américain John Fox Potter

par JEAN-CHARLES BONENFANT, M.S.R.C.

Le 17 juillet 1865, *La Minerve* rapportait de Détroit, où se tenait une réunion des Chambres de commerce des Etats-Unis à laquelle assistaient plusieurs Canadiens, qu'un incident avait jeté l'émoi dans la presse et dans le public. Le Consul des Etats-Unis à Montréal, John Fox Potter, avait déclaré : « Je crois que deux ans après l'abrogation du traité de réciprocité, les Canadiens eux-mêmes demanderont à faire partie des Etats-Unis. » La déclaration souleva au Canada un tollé général ; elle fut discutée pendant plusieurs semaines et elle constitue un intéressant épisode secondaire dans la genèse de la Confédération. En effet, la menace de l'annexion aux Etats-Unis a été un argument important utilisé par les partisans du nouveau régime, et la déclaration de Potter permit d'en souligner le danger.

John Fox Potter était un personnage pittoresque et important qui avait connu une carrière politique orageuse avant d'être nommé consul des Etats-Unis à Montréal, en juin 1864¹. Il était né à Augusta dans le Maine, le 11 mai 1817, et il avait été admis au Barreau en 1837. L'année suivante, il s'était établi à East Troy dans le Wisconsin. Il avait été élu à la législature de cet Etat en 1856 et, du 7 décembre 1854 au 4 mars 1863, il avait été représentant républicain au Congrès. Il s'y distingua comme président de l'important Comité sur les terres publiques, mais il prit surtout la vedette à l'occasion d'un incident assez farfelu, resté célèbre dans l'histoire

1. On trouve des détails biographiques sur Potter dans *Appleton' Cyclopaedia of American Biography*, vol. V, New York, 1888, p. 90, et on y réfère très souvent dans l'intéressante revue historique, *The Wisconsin Magazine of History* que nous aurons l'occasion, plus loin, de citer. Potter est aussi étudié dans un recueil de biographies de Fred L. Holmes, *Badger Saints and Sinners*. Milwaukee, E. M. Hale and Company, 1939.

des Etats-Unis à l'époque de la Guerre de Sécession.² Le 5 avril 1858, un membre de la Chambre des représentants, Owen Lovejoy, prononça un violent discours contre l'esclavage et le parti démocrate qui, en général, y était favorable. Lovejoy était le frère du Révérend Elijah Lovejoy, une sorte de martyr de la croisade abolitionniste que la foule avait tué, et la vengeance lui avait inspiré une éloquence passionnée. Un représentant du Sud, Roger Pryor, se leva en colère pour protester et les insultes fusèrent de part et d'autre. Dans le compte-rendu du débat, Pryor découvrit que Potter aurait crié: « This side shall be heard, let the consequences be what they may. » Pryor soutint que Potter avait fait placer lui-même ces paroles imprudentes dans le compte-rendu, mais qu'il ne les avait pas vraiment dites. Potter admit qu'il avait demandé l'insertion des paroles, mais il prétendit qu'il les avait prononcées et que d'ailleurs il croyait encore ce qu'il avait dit.

Pryor, avec toute la passion de l'honneur des gens du Sud, provoqua Potter en duel. Ce dernier accepta le défi, mais pour se moquer de son adversaire, il déclare qu'il se battrait dans une pièce close et il choisit comme armes des couteaux poignards. Toute la poésie du duel chère aux âmes chevaleresques disparaissait. Les représentants de Pryor refusèrent ; le duel n'eut pas lieu. Les journaux s'emparèrent de l'incident. Dans le Nord, on se moqua de Pryor ; Potter reçut de partout des couteaux poignards et il prit le surnom qu'il conserva jusqu'à la fin de ses jours, de « Bowie Knife Potter ».

En 1862, Potter fut défait aux élections ; il termina, en mars 1863, sa durée de fonction et on lui offrit de devenir gouverneur du Dakota. Il refusa pour accepter, en juin 1864, le poste de consul des Etats-Unis à Montréal. Il y arriva en juillet pour succéder à Joshua Reed Giddings, décédé le 27 mai précédent.³ Il commença alors à

2. Cf. « The Potter-Pryor Duel » dans *The Wisconsin Magazine of History*, vol. II, no 1, September, 1918, pp. 449-452, et William B. Hesseltine, « The Pryor-Potter Duel » dans *Wisconsin Magazine of History*, 1943-44, vol. 27, pp. 400-407.

3. Sur Giddings, cf. un article biographique dans *Dictionary of American Biography*, vol. VII, Charles Scribner's Sons, MCMXLIII et l'ouvrage de Robin W. Winks, *Canada and the United States. The Civil War Years*, Baltimore, The John Hopkins Press, 1960.

envoyer à son supérieur, le Secrétaire d'Etat W.H. Seward, des dépêches qui n'offrent guère d'intérêt.⁴

LA « CONVENTION » DE DÉTROIT

Pour le milieu de juillet 1865, les Chambres de commerce des grandes villes des Etats-Unis avaient préparé une réunion de leurs délégués à Détroit et elles y avaient invité les représentants des Chambres de commerce des villes du Canada, Charlottetown, Halifax, Hamilton, Kingston, London, Montréal, Ottawa, Québec, Saint-Jean du Nouveau-Brunswick, Toronto et Windsor. Plusieurs Canadiens se rendirent dans la ville américaine par chemins de fer, le Grand Tronc se montrant à l'occasion très généreux. C'était à l'époque où la grande compagnie ferroviaire cherchait à se faire des amis dans les milieux financiers et politiques. Aussi dans *La Minerve* du 15 juillet, le correspondant du journal pouvait-il écrire en arrivant à Détroit : « A Sarnia, avant d'entrer aux Etats-Unis, la délégation était aux frais du Grand Tronc. Ceux qui ont passé quelque temps, une journée ou deux, à cet endroit, font beaucoup d'éloges des prévenances dont ils ont été l'objet. La compagnie a mis à leur disposition un joli bateau pour un voyage sur le lac, et leur a fourni tous les moyens disponibles de visiter la localité et les environs. »

Pour bien comprendre l'incident qui devait se produire au cours des délibérations, il faut se rappeler dans quel climat se déroulait la réunion. En 1854, le gouverneur Elgin avait signé le traité de réciprocité entre les Etats-Unis et les colonies britanniques en Amérique du Nord, traité qui, pendant quelques années, avait apporté une certaine prospérité aux colonies d'autant plus qu'à l'occasion de la Guerre de Sécession, de 1860 à 1865, les exportations canadiennes avaient augmenté et favorisé l'agriculture. Cependant, dès 1860, l'opposition au traité s'était manifestée aux Etats-Unis, et, le 13 décembre 1864, la Chambre basse du Congrès avait voté par 85 voix contre 57 en faveur d'un avis inconditionnel d'a-

4. Les dépêches des consuls américains à Montréal ont été microfilmées pour la période qui s'étend de 1850 à 1906. Il en est de même des dépêches des consuls américains à Québec de 1861 à 1906.

brogation. Le Sénat avait fait de même, le 12 janvier 1865, par un vote de 33 voix contre 8. Le 17 mars suivant, le président des Etats-Unis avait donné l'avis requis d'un an au gouvernement du Canada-Uni. Le Traité devait donc cesser de s'appliquer le 17 mars 1866 et, en 1865, les Canadiens, même s'il leur arrivait de crâner et de prétendre que les Américains perdraient plus qu'eux dans l'abrogation, ne pouvaient s'empêcher de la voir comme une douloureuse échéance.⁵

La réunion de Détroit dura de mardi le 11 juillet à vendredi le 14. On y discuta beaucoup de la réciprocité et on y adopta même une proposition favorable.

LE DISCOURS DE POTTER

Il était normal que le consul des Etats-Unis à Montréal soit présent à la réunion de Détroit, mais le poste qu'il occupait et surtout les craintes d'annexionisme qu'entretenaient, à l'époque, plusieurs Canadiens auraient dû le rendre extrêmement prudent. Or, le 14 juillet, il prononça un discours qui choqua profondément les délégués canadiens, mais que par ailleurs applaudirent certains représentants de villes américaines. En voici quelques passages, dans la traduction française, tels qu'on pouvait les lire dans *La Minerve* du 17 juillet 1865 :

« Je crois, déclara Potter, que le plus grand bienfait que l'on puisse accorder au peuple du Canada, et qui serait en même temps avantageux aux États-Unis, serait d'établir un système de réciprocité, mais un système permanent ; et je dis qu'il existe aujourd'hui dans le Canada et spécialement dans le Bas-Canada, un plus fort sentiment que jamais en faveur d'une alliance plus étroite avec les Etats-Unis. . .

La question est de savoir comment nous aurons le consentement du peuple canadien pour cette alliance plus étroite ? Comment convainçons-nous le peuple du Canada qu'il est de son intérêt d'entrer dans une alliance plus étroite ? Je m'accorde avec ceux qui disent que nous ne pouvons forcer le peuple du Canada à entrer dans cette alliance ; mais en autant que le Traité de Réciprocité se trouve concerné, il était entendu, dans l'arrange-

5. Cf. sur le sujet *Le Traité de Réciprocité 1854*, Textes présentés par Pierre Trudel. Les Editions de l'Université d'Ottawa, 1968.

ment original, que nous aurions le droit de terminer le traité à l'expiration de dix années, en donnant avis à l'autre partie. Cet avis a été donné. Nous avons le droit de le terminer, si nous croyons que la fin du Traité ouvrira les yeux à une grande partie du peuple du Canada et lui fera voir où reposent ses véritables intérêts, et qu'une alliance plus étroite lui serait très avantageuse et ferait valoir ses meilleurs intérêts.

Je dis, quoique ce ne soit pas le temps d'entrer bien avant dans ce sujet, et je suis parfaitement convaincu qu'il ne peut y avoir de profonde réciprocité entre les Etats-Unis et le Canada sans cette alliance plus étroite, à laquelle j'ai fait allusion, et qui, je l'espère, sera acceptée par le libre consentement du peuple du Canada et des Etats-Unis.»

Jusque là les propos du consul auraient pu être acceptés, mais les Canadiens dans la salle lancèrent des cris de « No » « No » lorsqu'ils entendirent :

« Si les Canadiens veulent venir vers nous, qu'ils viennent comme des frères, et nous vivrons comme des frères, et nous vivrons comme des frères à l'ombre d'un même drapeau et sous une même destinée. La question, alors, est de savoir si nous consentirons simplement à accorder aux Canadiens tous les privilèges de nos marchés ? Car, la vraie politique est qu'en accordant ces privilèges, ils seront placés sur le même pied que nos propres citoyens à l'égard de nos responsabilités et de notre taxe. Je crois que j'exprime le sentiment général de ceux du Canada qui sont le plus amis des Etats-Unis lorsque je dis qu'il n'est pas de la politique de notre gouvernement, de notre politique, de continuer ce traité, parce que je crois que, deux ans après l'abrogation du traité de réciprocité, les Canadiens eux-mêmes demanderont à former partie des Etats-Unis.»

Mais le consul envenima la situation lorsqu'il invoqua en faveur de sa thèse une lettre de M.O.S. Wood, surintendant de la Compagnie télégraphique de Montréal qui, le 10 juillet, lui avait écrit pour lui dire qu'il était heureux qu'il ait décidé d'assister à la convention de Détroit, « vu que, précisait-il, dans mon opinion, il est très important que les vrais amis des Etats-Unis demeurant ici soient représentés à Détroit.» Wood s'opposait au renouvellement du traité parce qu'il était annexioniste et il expliquait ainsi son attitude et celle de ses amis.

« Ils savent, continuait Wood, qu'un renouvellement du traité serait le seul moyen effectif d'empêcher le mouvement annexionniste. Je crois que ce renouvellement du traité serait la plus grande bévue que feraient les Etats-Unis. C'est le sentiment de nos amis de ce côté, et je suis certain que mes amis de l'autre côté de la frontière, qui ont déjà tant souffert, se joindront à nous de bon coeur pour ce nouveau sacrifice, si sacrifice il y a. »

Fermant la lettre, le consul ajouta le commentaire suivant :

« Je crois que ce monsieur exprime les vrais sentiments des véritables amis des Etats-Unis en Canada. J'ai conversé tous les jours, à Montréal, avec des hommes qui font le commerce avec les Etats-Unis, et je leur ai toujours entendu exprimer les mêmes vues ; ce sont des faits, et si je ne pensais que ce ne fut la meilleure politique pour les Etats-Unis et le Canada, je ne la défendrais pas aujourd'hui ; mais je crois qu'un système permanent serait très avantageux au peuple du Canada et des Etats-Unis. En conséquence, je m'oppose à la continuation du traité de réciprocité. »

Les Canadiens, sauf la minorité annexionniste, furent offusqués par les propos du consul et par la lettre de Wood. Comme le faisait remarquer l'envoyé de *La Minerve* à Détroit, après avoir donné les textes, Potter était « chargé d'une mission presque diplomatique ». « Sa qualité officielle, ajoutait-il, conférée par le gouvernement des Etats-Unis et acceptée par le gouvernement canadien lui défend, au nom de l'honneur comme du devoir, toute tentative contraire à la neutralité et à notre dignité ». Le correspondant en arrivait même à formuler des remarques aussi violentes que celles-ci :

« M. Potter reçoit ici pleine et entière protection du gouvernement Canadien et, à titre de représentant des Etats-Unis, il est environné de privilèges qui rendent la personne sacrée, en vertu de la loi internationale. Mais voilà que profitant de cette même position influente et de son caractère d'inviolabilité, il cherche à trahir le gouvernement qui le protège et à faire de la propagande en faveur des Etats-Unis. Nous sentons le besoin de protester contre une telle indignité, et de dénoncer l'insigne mauvaise foi avec laquelle on répond, de l'autre côté des lignes, à notre franche et loyale conduite. M. Potter s'est donc installé au milieu de nous en ennemi caché, en espion du gouvernement américain. »

Le journaliste disait même qu'il ne serait pas difficile de considérer désormais le consul comme « un ennemi et un traître » et il demandait aux citoyens de Montréal de se réunir en toute hâte pour « protester contre l'acte infâme d'un représentant officiel du gouvernement américain. »

Il demandait aussi de censurer Wood en soulignant qu'il suffisait de songer « aux intérêts majeurs qui se traitent par le télégraphe, pour comprendre le danger qu'il y a à mettre sous la main d'un ennemi une partie des secrets de l'Etat ». « La charge de surintendant, prétendait-il, est une espèce d'emploi public ; on ne doit pas permettre qu'elle serve à la trahison et à la perte du public. C'est une destitution et une destitution immédiate qu'il faut demander ; car nous sommes méprisés et bientôt nous serons vendus. »

La violence de ces propos s'explique par le fait qu'en attaquant les annexionistes, *La Minerve* luttait en même temps contre une partie de ses adversaires libéraux. D'ailleurs, quelques jours plus tard, *L'Ordre*, journal « rouge », défendait Potter au grand scandale de *La Minerve* du 27 juillet, qui cite ces lignes de son adversaire pour s'y opposer :

« M. Potter était avec ses amis, l'assemblée était américaine, qu'avons-nous, nous Canadiens, à blâmer de la conduite de M. Potter, qui en bon citoyen, donne son opinion sur les affaires du jour, et surtout sur la grande question de l'annexion ? Encore une fois, M. Potter n'était-il pas dans son droit ? Était-ce abuser de sa position que de dire, que, dans son opinion, il valait mieux pour les Etats-Unis de nous amener à eux par la famine, en nous refusant un traité de réciprocité, que de nous enrichir à leur dépens, en nous accordant un traité large, sans nous faire partager aussi leurs dépenses et leurs dettes ? »

« M. Potter, répondait *La Minerve*, en devenant homme public, renonçait aux privilèges de l'homme privé, et en acceptant le rôle de médiateur entre le Canada et les Etats-Unis, renonçait aux passions politiques de l'Américain. »

Comme c'était alors l'habitude, on prépara une requête adressée au Gouverneur général que les citoyens pouvaient signer à

la Bourse de Montréal pour protester contre les propos de Potter, requête que reproduit *La Minerve* du 19 juillet 1865 :

« Il paraît à vos Requérents, d'après les remarques ci-dessus citées, et d'après la lettre de O.S. Wood, surintendant de la compagnie de Télégraphe de Montréal, lue par M. Potter comme preuve de sentiment qui existe parmi certaines personnes en Canada en faveur de l'annexion de cette Province aux Etats-Unis, que l'Hon. M. Potter, dans l'exercice de ses fonctions comme consul général des Etats-Unis en Canada, a essayé d'en bouleverser le gouvernement, et l'on croit à Montréal, où il a résidé, qu'il a de concert avec d'autres, par des assemblées ou autrement, pris des mesures actives pour encourager l'annexion de la Province aux Etats-Unis d'Amérique. »

LES EXPLICATIONS DU CONSUL

Même aux Etats-Unis, on jugea dans certains milieux que le consul avait été imprudent. Le 27 juillet, *La Minerve* était heureuse de reproduire le passage suivant du *Daily News* de New York :

« L'action de M. Potter est une erreur grave, car, en même temps que c'est une infraction grossière aux obligations morales qu'il acceptait, en se laissant recevoir comme consul général par la couronne anglaise, il compromet l'honneur du gouvernement américain, en le plaçant, vu qu'il en est le représentant, dans la condition d'un traître à l'égard d'un gouvernement avec qui il est en termes d'amitié. L'administration doit le rappeler, pour épargner l'humiliation de lui voir donner son exequatur par le gouvernement anglais. »

Mais que pensait Potter lui-même de tout ce bruit qu'on faisait autour de sa personne et des violentes attaques qu'on proférait à son égard ? Il s'expliqua pour la première fois dans une dépêche au secrétaire d'état Steward, dont on prit connaissance à Washington le 3 août. Il souligna d'abord qu'il avait refusé de prendre la parole devant l'assemblée générale, mais que cela ne l'avait pas empêché de parler librement du problème de la réciprocité avec de nombreux délégués et de rencontrer les membres d'un comité chargé d'étudier la réciprocité. Finalement, des délégués de New York lui avaient demandé d'exposer ses vues, ce qu'il

fit devant l'ensemble des délégués américains avant une réunion plénière. Il y avait aussi dans la salle des délégués canadiens, mais le consul note qu'ils n'avaient pas été invités. Outre cet argument que la rencontre était privée, Potter, pour se défendre, souligne qu'il n'a fait aucune référence aux problèmes politiques des colonies britanniques et qu'il s'en est tenu uniquement à la question de la réciprocité. Et le consul d'énumérer ce dont il aurait pu parler si vraiment il avait voulu faire de la politique. « Je n'ai pas, écrivait-il, mentionné aux délégués le fait qu'une très grande majorité des « gentlemen » qui représentaient les intérêts canadiens à la convention avaient pendant toute la durée de la guerre (la guerre de Sécession) dénoncé avec violence et aigreur le peuple et le gouvernement des Etats-Unis et s'étaient par conséquent opposés à toute relation amicale avec eux. » Le consul prétendait qu'avant de prononcer son discours, il avait appris d'un représentant du Board of Trade de Montréal à la convention de Détroit que les délégués canadiens ne voyaient pas d'un bon oeil sa présence à la réunion. Si le consul se prononçait en faveur de la réciprocité, ils avaient même menacé de demander au gouvernement britannique l'annulation de son exequatur, c'est-à-dire du décret par lequel le gouvernement d'un pays autorise un consul étranger à remplir ses fonctions dans ce pays. Ce à quoi Potter avait répondu que ses adversaires canadiens oubliaient que Détroit était situé aux Etats-Unis, qu'il était un citoyen américain et que par conséquent, il pouvait exercer tous ses droits et privilèges « without the slightest regard to the wishes of politicians in Canada ».

Le consul racontait ensuite qu'après la réunion de Détroit, la lutte avait continué contre lui et il prétendait que c'était pour servir les intérêts du parti politique au pouvoir n'ayant, disait-il, d'autre idéal que de le conserver. Il décrivait toutes les démarches faites contre lui, mais il prétendait aussi avoir reçu des lettres de félicitations et il terminait sa dépêche en assurant son ministre que plusieurs hommes d'affaires de Montréal l'approuvaient.

Il semble bien que le gouvernement américain ait voulu étudier davantage l'incident, car dans une dépêche du 23 août, Potter répondait au Secrétaire d'état qui lui avait demandé le texte de son discours à Détroit, que d'abord, comme il l'avait déjà dit, il

n'avait pas parlé en assemblée générale, mais devant un groupe officieux. Puis il résumait ses propos, car il semble bien qu'il avait improvisé. Voici, traduit largement, quelques traits de ce qu'il prétendait avoir dit :

« J'ai commencé mes remarques en disant qu'ayant vécu au Canada pendant l'année écoulée, j'avais pu acquérir une bonne connaissance du fonctionnement du traité de réciprocité et de ses effets en fonction des intérêts commerciaux des Etats-Unis, que j'étais persuadé que ce traité ne pouvait être prolongé tel quel en toute justice pour mon pays. Je donnai comme exemple le fait que de grandes quantités de poisson et de fourrure, venant non du Canada mais des territoires de la baie d'Hudson, étaient vendues sur le marché américain, en vertu du traité de réciprocité, alors que, normalement, ces marchandises auraient dû être soumises à des droits de douane. On ne pouvait empêcher un tel procédé, parce que l'expéditeur ayant acheté les marchandises sur le marché canadien prétendait que c'étaient des produits du Canada et que, sauf dans quelques cas, il était impossible de prouver le contraire. J'ai aussi souligné le fait qu'en vertu du traité de réciprocité, la farine extraite du blé canadien se vendait libre de tout droit aux Etats-Unis, que les meuneries du Canada s'approvisionnaient de blé américain qu'elles transformaient pour consommation au Canada, mais qu'elles exportaient ensuite aux Etats-Unis, ce qui lésait les meuneries américaines. Pour ce qui est du bois, un des principaux articles d'exportation en vertu du traité de réciprocité, j'ai souligné à l'auditoire la grande injustice que ce commerce constituait pour nos propres manufacturiers qui paient des impôts aux Etats-Unis, alors que les Canadiens n'en paient pas et peuvent profiter d'une main-d'oeuvre à bon marché. »

Potter continuait à donner des exemples concrets pour en arriver au passage qui avait soulevé la tempête et qu'on peut traduire ainsi : « Je crois que deux ans ne se seront pas écoulés après l'abrogation du traité avant que le peuple du Canada ne désire une alliance plus étroite avec notre peuple et notre gouvernement ». ⁶ C'était moins catégorique que ce qu'avaient rapporté les

6. Voici le texte anglais original d'une bonne partie de la dépêche, texte tiré des archives et publié, je crois, pour la première fois :

« I believe I express the general feeling of those in Canada who have shown themselves during the past four years the most friendly to the United States, when I say that it is not the policy of our Govt. or of our people, to continue this treaty, and I believe that two years will not have expired after its abrogation when the people of Canada will desire a closer alliance with our people and Govt.

journaux, mais pour le consul américain à Montréal, même s'il parlait à Détroit, ce n'était pas très conforme à la discrétion et à la prudence traditionnelles des diplomates. Potter ne l'était d'ailleurs que par accident et que par faveur politique dans la bonne tradition « jacksonienne ».

SESSION D'AOÛT 1865

A la session du parlement du Canada-Uni qui s'ouvrit à Québec, au début d'août 1865, l'affaire Potter devait connaître des rebondissements. Le représentant de la circonscription de North Oxford, Hope Fleming Mackenzie, frère d'Alexander, le futur premier ministre du Canada, attira l'attention du gouvernement de coalition dirigé par Narcisse Belleau, mais dont John A. Macdonald et George-Etienne Cartier étaient les véritables chefs, « sur un certain discours fait à Détroit le 13 juillet dernier, par le consul général des Etats-Unis pour le Canada, dans lequel discours il aurait accusé le peuple du Canada de déloyauté envers la Couronne d'Angleterre et aurait engagé ses concitoyens des Etats-Unis à adopter une politique contraire au principe de réciprocité avec le Canada comme moyen infaillible de contraindre les Canadiens à s'annexer aux Etats-Unis ». Le député demandait « quelles mesures avaient été prises par le gouvernement du Canada pour faire connaître son mécontentement de ce que l'agent résident d'un gouvernement étranger se soit de cette façon immiscé dans nos affaires domestiques. »⁷

Le lendemain, Mackenzie ajouta au nom de Potter celui de O. S. Wood, « dont, dit-il, la conduite est plus criminelle que celle de

than any which has hitherto existed or which can exist under any such treaty. After some interruption by some of the Canadian delegates who had intruded into the meeting, I said « I repeat what I have said and will add that there is to-day in Canada, especially in Upper Canada, a stronger feeling in favor of a closer alliance with the United States, than has before existed. » In reply to same question I said », I am here by the consent of my Govt. to import such facts and information, as I have acquired during my residence in Canada in relation to the Reciprocity Treaty, and to give my views upon the subject. I believe I have given the substance of what I said leaving out some statistical facts in relation to trade with Canada, and I have given in nearby the precise words, that part of my remarks to which exception has been taken.»

7. *La Minerve*, 17 août 1865.

M. Potter ». « Tous deux, ajouta-t-il, ont grossièrement représenté sous de fausses couleurs le sentiment du peuple du Canada qui désire rester uni à l'Angleterre. Le salut de la province commande que le gouvernement insiste sur la démission de M. Wood d'une place dans laquelle, connaissant tous les secrets du gouvernement et d'autres personnes, il peut faire beaucoup de mal en les livrant aux États-Unis. »⁸

Cartier répondit que le gouvernement avait déjà reçu deux requêtes se plaignant du langage de M. Potter et de la conduite de M. Wood et qu'elles étaient « sous considération ». « La nomination du consul, dit-il, n'est pas un sujet qui regarde la Province, mais si le consul s'immisce d'une manière injurieuse, soit par des paroles ou des actes, dans les affaires du pays, tout sujet anglais du Canada peut faire des représentations sur ce point au Gouverneur général ». Cartier jugeait que la conduite de Wood était plus répréhensible que celle de Potter. « La compagnie télégraphique de Montréal, déclara-t-il, reçoit toutes sortes de communications du gouvernement et des particuliers et, après avoir écrit une telle lettre, M. Wood ne peut continuer à remplir sa charge. » Ayant été applaudi, Cartier ajouta : « Il est hasardeux de mettre sa confiance en un homme qui oublie ainsi les devoirs qu'il doit à la compagnie et à la Province. »

Un débat s'engagea. John Sandfield Macdonald, tout en désapprouvant les propos de Potter et de Wood, fit remarquer que la lettre de ce dernier était privée et qu'il n'était pas nécessaire que le gouvernement demande sa démission. Luther Holton déclara qu'il était absurde que le gouvernement refuse sa confiance aux opérateurs de la compagnie de télégraphe parce qu'ils diffèrent en politique et il ajouta la remarque amusante suivante : « Avec une telle doctrine, il faudrait changer les opérateurs à chaque nouvelle administration et placer alors la compagnie du télégraphe sous la direction du gouvernement. L'intégrité personnelle suffit pour être opérateur du télégraphe. » Ce à quoi, Mackenzie répondit : « Il vaut mieux avoir des lignes télégraphiques entre les mains du gouvernement que dans celles des Yankees intriguants. » Le chef

8. *Id.*, 17 août 1865.

des Libéraux canadiens-français du Bas-Canada, Antoine-Aimé Dorion, souligna que la lettre de M. Wood n'était que l'expression de son opinion particulière et que la compagnie et le public devaient lui conserver leur confiance. Finalement, le débat se politisa, le député William F. Powell allant jusqu'à dire insidieusement : « Je suis surpris de voir que tous ceux qui excusent M. Wood sont des hommes qui semblent avoir inspiré la lettre. » Le débat fut sans lendemain.

Wood abandonna son poste et Potter quitta Montréal à l'automne de 1866. Il pratiqua d'abord le droit à East Troy, Wisconsin, et bientôt il se retira dans un magnifique domaine qu'il possédait près du lac Potter dans le comté de Walworth. Il y vécut de ses souvenirs, non pas tant de ceux qu'il avait pu garder de son séjour à Montréal que de ceux de sa carrière politique antérieure. On raconte, en effet, qu'il se plaisait à montrer aux amis qui le visitaient le couteau qu'il possédait lorsque Pryor le défia, celui qu'il acheta ensuite et ceux qu'on lui offrit.

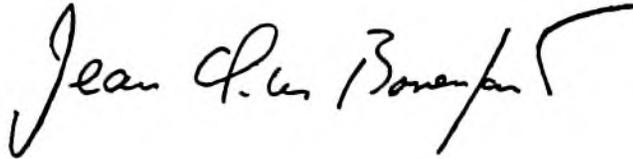
John Fox Potter mourut le 18 mai 1899. Son nom qui, quelque trente-cinq ans auparavant, avait pendant quelques semaines rempli les journaux du Canada, y était bien oublié. Dans *La Minerve* de vendredi le 19 mai 1899, on se contenta de donner en provenance d'East Troy, Wisconsin, la courte dépêche suivante : « John F. Potter, le fameux abolitionniste et ex-membre du Congrès, est décédé d'une attaque de paralysie. Il était âgé de 82 ans. M. Potter était un des fondateurs du parti républicain. »

Dans la longue histoire des relations canado-américaines, la déclaration de Potter à Détroit fut un incident important auquel les hommes politiques et les journaux réfèrent souvent, pendant les mois qui précédèrent la naissance de la Confédération.

Est-il besoin de rappeler en terminant que les prédictions de Potter ne se réalisèrent pas, malgré l'abrogation du traité de réciprocité en mars 1866. On peut même affirmer que la crainte des États-Unis, que les hommes politiques cultivèrent pour faire triompher le projet fédératif, diminua rapidement après 1867. La crainte de l'annexion militaire et politique disparut, mais la vie et le dé-

veloppement du Canada n'en furent pas moins conditionnés presque toujours par nos voisins du Sud. Au lendemain de la Confédération, les Canadiens français n'ont guère vu dans l'annexion une solution aux difficultés qu'ils éprouvaient dans la Confédération. Un des derniers tenants de l'annexion fut Hector Fabre qui, en 1871, écrivait que l'annexion conduirait Québec à l'apogée de sa destinée. Ce que ferait, ajoutait-il, du Canada le génie, l'esprit d'entreprise, l'argent américain, nous pouvons nous en former une idée en voyant ce qu'il a fait de l'Ouest, et comment, chaque jour, il tire du sol des villes nouvelles ».⁹ Ce n'étaient que des propos académiques d'un journaliste qui, en 1875, entra au Sénat et alla plus tard terminer paisiblement ses jours à Paris comme Commissaire général du Canada.

Aujourd'hui, on sait que si jamais l'annexion a lieu, ce sera, et c'est peut-être déjà commencé, d'une façon beaucoup plus subtile que le croyaient Potter et ses contemporains.

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-Charles Bonenfant". The signature is written in a cursive, flowing style with a long horizontal stroke at the end.

9. Hector Fabre, *Confédération, indépendance, annexion*, Québec, 1871, p. 30.